



# Brevet Professionnel Maçonnerie

## Objectif

*Accéder en 2 ans, en alternance à une qualification de compagnons professionnels niveau III avec un diplôme de niveau IV\**

## LE MÉTIER

### Seconder le chef d'entreprise pour :

- Réalise tout ou partie d'ouvrages à partir de directives,
- Travaux en gros œuvre neuf ou rénovation,
- Responsable de parties d'ouvrages en terme d'exécution et de qualité,
- Travail en autonomie pouvant être assisté d'autres ouvriers,
- Assure le contrôle en fin d'ouvrage.



## LA FORMATION

- Préparer et organiser son activité,
- Lire et comprendre les plans, les revues techniques,
  - Evaluer des quantités, lecture d'abaques,
  - Implantation, topographie simple,
- Réaliser des coffrages complexes, tracés d'épures,
  - Réaliser et mettre en œuvre des bétons,
  - Implication de la sécurité dans le travail,
- Maçonneries brutes et apparentes, enduits divers et décoratifs.



\* Pour les jeunes ayant un diplôme de niveau V dans le même domaine